

**60<sup>ème</sup> Conférence Générale de l'AIEA**

Déclaration de M. Daniel VERWAERDE,  
Administrateur général du CEA  
(Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)  
Chef de la délégation française

Monsieur le Président,

1. Permettez-moi de vous adresser toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette soixantième session de la Conférence générale et de vous assurer de l'entière coopération de la délégation française dans cette tâche.
2. La France s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne par le chef de la délégation de la Slovaquie qui assure pendant ce semestre la présidence du Conseil de l'UE.

### ***Iran***

Monsieur le Président,

3. L'accord de Vienne sur le nucléaire iranien est en œuvre depuis le 16 janvier. La France se félicite de cette mise en œuvre rapide, qui permet d'encadrer et de vérifier les activités nucléaires iraniennes le temps nécessaire au retour de la confiance.
4. Nous devons rester vigilant à ce que toutes les dispositions de l'accord soient mises en œuvre de manière rigoureuse et sur la durée. Les parties à la négociation, désormais membres de la commission conjointe, ont une responsabilité particulière à cet égard. Mais il revient à l'ensemble de la communauté internationale, qui a endossé la solution de Vienne, de suivre cette mise en œuvre.
5. Pour cela, le rôle de l'AIEA, mandatée pour vérifier l'application de l'accord, est essentiel. La France salue et réitère son soutien au travail de l'Agence sur ce dossier. Nous l'encourageons à fournir dans ses rapports et lors des briefings techniques toutes les informations nécessaires au suivi précis des engagements iraniens.
6. La transparence dans la mise en œuvre de l'accord de Vienne est la meilleure garantie de sa viabilité et la plus sûre voie vers le retour de la confiance.

### ***RPDC et Syrie***

Monsieur le Président,

---

7. La multiplication des actes irresponsables, injustifiables et déstabilisateurs par la Corée du Nord depuis le début de l'année, en particulier les essais nucléaires du 6 janvier et du 9 septembre dernier, sont particulièrement inquiétants et montrent la détermination de Pyongyang à se doter d'un arsenal nucléaire et balistique en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.
8. Ces provocations de la Corée du Nord sont inacceptables. Nous devons tout faire pour que Pyongyang accepte le retour immédiat et sans conditions des inspecteurs de l'Agence afin d'œuvrer de manière concrète au démantèlement complet, irréversible et vérifiable de son programme nucléaire.
9. Alors que le Traité d'interdiction des essais nucléaires a été ouvert à la signature il y a vingt ans cette année, la Corée du Nord est aujourd'hui le seul Etat au XXIe siècle à avoir conduit des essais nucléaires. Nous appelons l'ensemble des Etats qui n'ont pas signé ou ratifié le traité à le faire dans les meilleurs délais.
10. D'autres Etats constituent un sujet de préoccupation. A cet égard, nous devons poursuivre nos efforts pour que la Syrie coopère avec l'Agence, notamment car l'instabilité sur son territoire accroît le risque de dissémination des matières, des savoirs et des savoir-faire. Il est impératif, en parallèle que nous restions saisis de ce sujet syrien, faute de quoi nous risquerions d'adresser un message d'impunité aux États proliférants et de fragiliser le régime de non-prolifération.

### **Garanties**

Monsieur le Président,

11. Ces différents exemples montrent, s'il en était encore besoin, l'importance d'un régime international solide de non-prolifération qui est, aujourd'hui et depuis désormais 60 ans, incarné et rendu possible par l'AIEA. Il est, comme je viens de l'évoquer, encore soumis à des menaces sérieuses et notre devoir est donc de tout mettre en œuvre pour le renforcer.
12. Cela passe d'abord par l'universalisation du système des garanties, qui demeure une priorité. La France appelle ainsi tous les Etats membres de l'AIEA qui ne l'auraient pas fait à conclure et mettre en œuvre un accord de garanties généralisées complété par

un protocole additionnel. Seule la combinaison de ces deux instruments permet de donner les assurances suffisantes du caractère exclusivement pacifique du recours à l'énergie nucléaire.

13. Il convient en outre de donner à l'Agence les outils nécessaires à l'accomplissement de la mission qui lui est confiée par le Traité de Non-Prolifération. C'est dans cet esprit que la France soutient la mise en œuvre des Garanties au Niveau de l'Etat. C'est également pour permettre à l'AIEA de s'adapter aux évolutions constantes des connaissances et des technologies que la France lui apporte, depuis plus de trente ans, son expertise à travers le Programme Français de Soutien aux Garanties (PFSG).

### **Sécurité nucléaire**

Monsieur le Président,

14. Les questions de sécurité nucléaire prennent incontestablement aujourd'hui une importance nouvelle. La menace d'un acte terroriste nucléaire ou radiologique est une préoccupation croissante, qui doit encourager chaque Etat à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la sécurité des matières nucléaires et radioactives et combattre les trafics illicites. La communauté internationale doit également soutenir et contribuer à ces efforts en favorisant notamment le partage d'expérience.
15. Le cycle des Sommets sur la Sécurité Nucléaire, dont le dernier s'est tenu à Washington au printemps dernier, a constitué une réaction salutaire face à cette situation. La reconnaissance à cette occasion du « rôle central » que doit jouer l'AIEA dans le « renforcement de l'architecture internationale de sécurité nucléaire » est par ailleurs pleinement partagée par la France.
16. L'Agence doit continuer à porter au plus haut niveau les enjeux que représente la sécurité nucléaire et contribuer à l'universalisation d'une culture de sécurité nucléaire. La prochaine conférence ministérielle sur la sécurité nucléaire qui se tiendra en décembre à l'invitation du Directeur Général de l'AIEA doit permettre de concrétiser cette ambition.
17. L'AIEA doit également poursuivre son action en faveur des Etats membres en particulier pour la mise en place de régimes de sécurité nucléaire permettant de répondre

efficacement aux défis d'aujourd'hui. Le nouveau plan de sécurité nucléaire de l'AIEA devra remplir cet objectif.

18. Car c'est aux Etats et à eux seuls qu'il appartient de définir et mettre en œuvre, au niveau national les mesures de protection adaptées, condition de leur efficacité, tout comme l'est le développement de la culture de sécurité et la reconnaissance des obligations de confidentialité des informations qui s'y rapportent.
  19. Je souhaite saluer dans ce contexte le travail réalisé par l'AIEA à travers ses services de formation, de conseil et de revue par les pairs. La France a d'ailleurs décidé de solliciter pour l'année 2017 une mission de suivi de la mission IPPAS (*International Physical Protection Advisory Service*) réalisée en 2011 sur son territoire.
  20. L'AIEA doit aussi être le lieu où s'organise la coopération entre les Etats et avec les autres organisations internationales. La France prend toute sa part à cet effort avec, comme vous le savez, une priorité accordée à la sécurisation des sources radioactives. Celles-ci ont pendant longtemps fait l'objet d'une attention moins soutenue que les matières nucléaires, mais elles représentent un enjeu réel de sécurité.
  21. La France est ainsi à l'origine d'une déclaration conjointe sur ce thème lors du dernier Sommet sur la Sécurité Nucléaire, cosignée par 28 Etats membres et Interpol. Nous entendons maintenant plaider pour sa mise en œuvre effective par le plus grand nombre notamment lors de la prochaine conférence ministérielle organisée par l'AIEA.
  22. La France travaille par ailleurs depuis plusieurs années sur le terrain, en collaboration avec l'Agence, au recensement et la sécurisation des sources radioactives de haute activité d'origine française. Nous avons consacré plus d'un million d'euros à cet effort au cours des deux dernières années. Des opérations de rapatriement vers la France ont ainsi été réalisées au Cameroun et en Tunisie ces derniers mois et encore tout récemment au Liban.
  23. En 2016, notre action dans le domaine de la sécurité s'est étendue à la sécurisation, nucléaire et radiologique, des grands événements publics. Il s'agit d'un thème sur lequel la France dispose d'une expertise très significative. Je souhaite que cette première collaboration fructueuse avec l'AIEA puisse s'inscrire dans la durée.
-

24. L'Agence doit enfin jouer également un rôle clef dans la promotion des instruments juridiques internationaux, et il faut se réjouir à cet égard de l'entrée en vigueur, dix ans après son adoption, de l'amendement de 2005 à la convention sur la protection physique des matières nucléaires. Toutefois, nous devons encore œuvrer pour l'universalisation de ce cadre juridique et contribuer ainsi au renforcement de la protection des matières nucléaires. C'est pourquoi la France appelle tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention et son Amendement.

### ***Sûreté nucléaire***

Monsieur le Président,

25. La sûreté est également une condition majeure d'une utilisation responsable de l'énergie nucléaire. L'accident de Fukushima-Daïshi est venu tragiquement nous rappeler qu'en ce domaine rien n'est définitivement acquis.

26. L'AIEA a su dès 2011 organiser une mobilisation sans précédent de la communauté internationale. Le plan d'action adopté lors de la Conférence Générale de septembre 2001 a notamment permis une analyse approfondie des causes de l'accident, et la définition des priorités d'actions destinées à améliorer la sûreté du parc nucléaire partout dans le monde et organiser la réponse aux situations d'urgence. L'Union européenne, et la France en particulier, ont engagé à ce titre un travail considérable pour évaluer et le cas échéant renforcer la résistance des installations nucléaires aux évènements extrêmes tels que celui qui a provoqué l'accident de Fukushima.

27. Il y a un an exactement, à l'échéance du plan d'action, la présentation par le Directeur Général, M. Amano, du rapport final de l'AIEA sur l'accident de Fukushima a constitué un aboutissement de cet effort collectif. Pour autant, il ne s'agit que de la fin d'un cycle qui ne doit pas remettre en cause la priorité qu'avait acquise la problématique de la sûreté nucléaire dans les politiques de l'AIEA pendant ces cinq dernières années. La France continue donc de plaider pour qu'une suite soit donnée à ce plan d'action au-delà de son échéance initiale en concertation entre l'Agence et ses Etats membres, sur la base du premier travail méthodologique réalisé par le Secrétariat. Il devra notamment s'agir de poursuivre l'effort de mise à niveau des règles et pratiques de sûreté partout dans le monde en application des meilleurs standards internationaux.

28. Le renforcement de la sûreté nucléaire passe également par l'universalisation des instruments juridiques existants dans le domaine de la sûreté.
29. Je pense bien sûr en premier lieu à la Convention sur la sûreté nucléaire. Le lancement à partir de mars 2017 de la 7<sup>e</sup> réunion d'examen sera l'occasion de réfléchir à la manière dont les engagements pris dans la Déclaration de Vienne adoptée en 2015 pourront être mis en œuvre et intégrés dans les processus de revue réguliers.
30. Je souhaite insister à nouveau sur l'importance pour tous les pays, d'adhérer à l'un des instruments internationaux de responsabilité civile nucléaire existant, soit la convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires (CRC), soit la Convention de Paris révisée (associée à la Convention de Bruxelles révisée) ou la Convention de Vienne révisée, liées par le Protocole Commun.
31. L'ensemble de ces actions doit conduire à une véritable culture de sûreté globale avec des exigences partagées à travers le monde, qui doivent être conçues et perçues non seulement comme des contraintes réglementaires imposées d'en haut, mais comme des éléments constitutifs d'une exploitation optimale des installations nucléaires par les opérateurs.
32. La vaste panoplie des services, missions et revues par les pairs offerts par l'AIEA à ses Etats membres contribue grandement à cette culture de sûreté. Permettez-moi de signaler à ce titre, que la France accueillera comme chaque année une nouvelle mission OSART (*Operational Safety Review Team*), qui concernera cette année la centrale de Golfech. La France soumettra en outre l'un des projets majeurs de sa filière nucléaire, je veux parler du Centre Industriel de Stockage Géologique (CIGEO) de l'ANDRA, à une revue par les pairs du Dossier d'Options de Sûreté en 2016 afin d'en intégrer pleinement les conclusions dans les procédures d'autorisations nationales. J'ajoute que mon gouvernement vient par ailleurs de demander à l'AIEA, en complément, un examen de l'ensemble de sa politique en matière de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs par l'organisation d'une mission ARTEMIS qui devrait avoir lieu au second semestre 2017.

**Développement de l'Energie nucléaire**

Monsieur le Président,

---

33. Je viens de mentionner l'un des projets de notre politique nucléaire. La réorganisation de la filière industrielle française, décidée par le Président de la République en 2015, est un autre chantier très important qui progresse activement. Je voudrais ici en donner rapidement les derniers développements.
34. Les deux grandes entreprises du secteur, EDF et AREVA, vont rapprocher leurs activités de conception, de commercialisation, de construction et de maintenance des réacteurs nucléaires. Cela va se traduire par la prise de contrôle d'AREVA NP par EDF avec l'entrée potentielle d'investisseurs stratégiques ainsi que par le rapprochement des ingénieries d'EDF et d'AREVA au sein d'une structure dédiée aux futurs projets d'îlots nucléaires en France et sur le marché international. Sous réserve de l'accord des autorités de la concurrence européenne, cette organisation sera effective en 2017.
35. AREVA, qui, sous réserve de cet accord des autorités européennes, sera recapitalisée à hauteur de 5 milliards d'€ au début de l'année prochaine, a déjà engagé pour sa part un recentrage stratégique sur les activités liées au cycle du combustible (mine, amont et aval). Le capital de la future entité centrée sur le cycle du combustible, dont les deux tiers seront détenus par l'Etat, sera ouvert à l'entrée d'investisseurs tiers.
36. Ce faisant, la France renforce sa capacité à répondre aux défis industriels et technologiques sur le plan national comme sur le marché international et plus généralement son engagement en faveur de l'énergie nucléaire. Car l'énergie nucléaire conservera un rôle important, aux côtés des énergies renouvelables, pour atteindre les objectifs climatiques que nous nous sommes fixés.
37. Je tiens d'ailleurs à féliciter le Directeur Général pour avoir choisi de consacrer cette année le forum scientifique au thème du « nucléaire au service des objectifs du développement durable ». Le travail de l'AIEA démontre quotidiennement les bénéfices que le monde peut retirer d'une utilisation responsable de l'énergie nucléaire. Nous savons combien l'accès à l'électricité reste encore aujourd'hui un enjeu de développement pour de nombreux pays et, dans ce domaine, l'énergie nucléaire aura un rôle important à jouer.
38. La France est pleinement engagée aux côtés de l'Agence sur cette thématique, dans l'ensemble des applications pacifiques de l'atome. Dans le domaine de la santé, je

pense aux contributions françaises aux programmes de lutte contre le cancer de l'AIEA, ou de développement de la technique de l'insecte stérile. En matière d'environnement, nous collaborons activement aux travaux relatifs à la recherche sur l'acidification des océans. La France a par ailleurs rejoint cette année la liste des Etats soutenant le projet ReNuAL de rénovation du laboratoire de l'Agence à Seibersdorf.

39. Dans le domaine de l'énergie, déterminant s'il en est pour le développement durable, la France reste fidèle à sa politique de soutien aux Etats qui souhaitent démarrer ou renforcer leurs programmes électronucléaires. C'est le sens de l'Initiative pour le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités (ou « Capacity Building Initiative ») que nous avons lancée en 2014. L'acquisition ou le développement des ressources humaines et des compétences nécessaires à de tels programmes est en effet un point clé. Nous avons organisé dans ce cadre plusieurs réunions de l'Agence sur le sol français depuis l'an dernier. Nous remercions les Etats Membres et l'Agence qui ont exprimé leur soutien à cette démarche ; nous nous félicitons que le Département de l'Energie nucléaire travaille activement autour de cette initiative, pour la faire grandir et prospérer.
  
  40. Le CEA était l'an dernier le premier organisme désigné par l'AIEA en tant que centre international basé sur les réacteurs de recherche (pour « *International Center Based on Research Reactor* »). Ce label ICERR consacre à la fois l'excellence de ses infrastructures de recherche et sa volonté d'ouverture internationale. Nous avons travaillé depuis lors à l'élaboration de coopération concrète avec nos premiers partenaires, et je suis heureux d'avoir signé au cours de cette Conférence Générale les premiers accords de mise en œuvre qui nous permettront d'accueillir très prochainement des étudiants et des scientifiques du Maroc, de la Slovénie et de la Tunisie. Je tiens à remercier ces délégations pour la qualité de leur collaboration, et souhaite que de nombreux autres Etats membres les rejoignent.
  
  41. De même, je suis personnellement très fier que l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires soit depuis mai dernier l'un des rares instituts reconnus par l'AIEA en tant que centre collaboratif pour l'enseignement et la formation dans les technologies nucléaires et les applications industrielles et pharmaceutiques. Cette désignation démontre là encore l'excellence des formations que la France peut proposer au niveau international en étroite relation avec l'AIEA.
-

Monsieur le Président,

42. Permettez-moi de pour conclure de lancer un appel à cette Assemblée, qui devrait y être particulièrement sensible, pour la ratification de l'accord de Paris sur le climat. Son adoption en décembre dernier a suscité un espoir immense, et son entrée en vigueur doit ainsi être la priorité pour tous les pays qui l'ont signé. Pour que cela se réalise, il est nécessaire qu'au moins 55 pays, représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre l'aient ratifié. La France, en tant que présidente de la COP21, a bon espoir que l'Accord de Paris pourra entrer en vigueur cette année, voire avant l'ouverture de la COP 22 à Marrakech. Nous y sommes presque. Je salue les pays membres de l'AIEA qui ont déjà ratifié l'Accord de Paris et invite tous les autres à le ratifier très vite, si possible dès cette année.

43. Comme vous le savez, ce texte est crucial pour l'accomplissement des objectifs du développement durable. Lorsqu'il sera entré en vigueur, je suis convaincu que l'énergie nucléaire, dans le respect des plus hauts standards de sûreté, de sécurité et non-prolifération, et sous l'égide de l'AIEA, aura toute sa place pour contribuer à atteindre les objectifs ambitieux fixés dans cet accord.

Je vous remercie